

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 12 décembre 2024	N° 2024/04/01

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 29 novembre 2024, s'est assemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Florence Bougault, Madame Maïté Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemain, Monsieur Jean-Marie Trouche, Madame Zeineb Lounici.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à Madame Florence Bougault,
Monsieur Guillaume Garrigues ayant donné procuration à Madame Zeineb Lounici.

LA SEANCE EST OUVERTE A 16h00

	RÉGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Conseil d'Administration du 12 décembre 2024	N° 2024/04/01

Budget Primitif 2025

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La préparation des budgets de la Régie s'inscrit dans le contexte national que connaissent actuellement les entités publiques. Services publics industriels et commerciaux, les missions portées par la Régie depuis désormais deux années sont moins affectées par les décisions nationales. Elles le sont toutefois par une recette tirée par des volumes d'eau vendus qui ne progressent que très faiblement, voire tendent à reculer.

Pour autant, la Régie s'inscrit en 2025 dans une année de stabilisation de sa structure de charges, en remplaçant les dépenses de transition par des dépenses qui lui sont propres, et en retrouvant un coût de l'énergie moins élevé.

Cette évolution doit profiter aux dépenses d'investissement, qui sont au cœur de la réalisation du contrat d'objectifs et de moyens entre la Métropole et la Régie.

I- Le budget de l'eau potable

A- La section d'exploitation (en €)

1- Les recettes de la section d'exploitation

Graphique n°1 : La répartition des recettes propres de la Régie

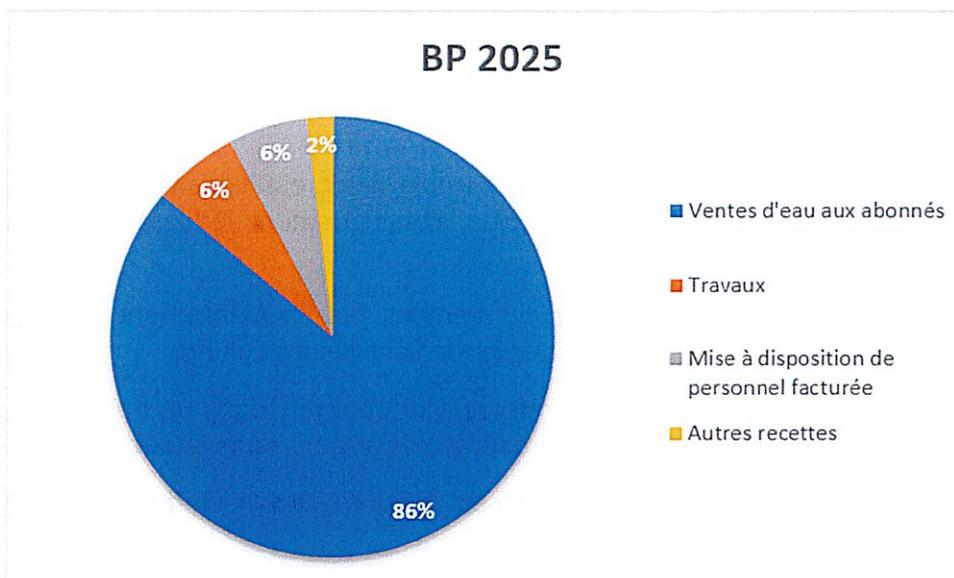


Tableau n°1 : Les recettes propres de la Régie

	BP 2024	BP 2025	%
70_VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	94 085 899,00	96 094 400,00	2,1%
Ventes d'eau aux abonnés	81 742 869,00	82 740 000,00	1,2%
Travaux	6 000 000,00	6 000 000,00	0,0%
Mise à disposition de personnel facturée	4 826 030,00	5 505 000,00	14,1%
Autres recettes	1 517 000,00	1 849 400,00	21,9%

a) La recette de vente d'eau : une augmentation limitée 1,2%, par rapport au budget 2024

Le premier facteur d'évolution de la recette sur les ventes d'eau est celui des volumes. Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaire, il est nécessaire de retenir des hypothèses d'évolution prudentes, au vu de la réalisation 2023 et de la projection 2024.

Ainsi, elles reposent presque sur une croissance ralentie de la population de la Métropole, en raison notamment du ralentissement des nouvelles constructions, ayant également un impact sur les travaux facturables (branchements neufs). Considérant que la consommation moyenne par foyer reste stable (soit environ 67m³/compteur/an), ceci se traduit par une évolution du volume vendu de +0,45%/an.

Ce raisonnement a également un impact sur la croissance de la part fixe, dont le taux de croissance retenu est de 1%/an (toutes choses égales par ailleurs).

Ces évolutions sont adossées au socle d'atterrissage attendu pour 2024 : celui-ci a notamment été revu dès la décision modificative d'octobre, à l'aune des informations relatives aux volumes facturés à fin août.

Toutefois, la formule de révision des tarifs adoptée lors du Conseil d'administration du 14 décembre 2023 permet d'appliquer un effet prix de 2,59%.

Ces hypothèses permettent de constater une hausse des recettes sur vente d'eau de 1,2% par rapport au BP 2024.

b) L'activité travaux en stabilité

Les recettes de l'activité travaux recouvrent l'ensemble des prestations travaux réalisées par la Régie dans le cadre de ses missions, plus spécifiquement les branchements neufs permettant l'accès à l'eau potable.

En raison du contexte économique, et notamment du ralentissement des nouvelles constructions, le budget 2025 prévoit une stabilité de l'activité en volume.

Afin de traduire la réalité économique de cette activité pour la Régie, un travail a permis de revoir le modèle de tarification de l'activité, présenté par ailleurs dans la délibération tarifs.

Cette revalorisation tarifaire proposée dès 2025 est intégrée dans le chiffrage du BP qui vous est soumis ce jour en délibération.

c) Les refacturations à Bordeaux métropole

Dans le cadre de la création de la Régie au 1^{er} janvier 2023, Bordeaux Métropole a délégué plusieurs activités annexes soumises à des conventions de refacturation : Défense Extérieure Contre les Incendies, Eaux Pluviales et Assainissement Collectif.

Jusqu'à fin 2025, ces activités seront refacturées à la Métropole, en s'appuyant sur les dépenses réelles de masse salariale. Ces recettes constituent environ 5,7% des recettes globales de l'établissement et s'élèvent à 5,5 M€ pour 2025, intégrant la refacturation de 6 postes créés en lien avec le transfert de la fonction assainissement.

2- Les dépenses de la section d'exploitation : une optimisation marquée par la sortie des systèmes de transition

Tableau n° 2 : Les dépenses d'exploitation en solde net des redevances de l'Agence de l'eau

Article	Libellé	BP 2024	BP 2025
011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	34 911 344,00	27 019 503,31
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	33 875 050,00	35 012 167,00
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 602 000,00	3 615 773,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	100 000,00	230 580,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	160 000,00	177 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	3 511 802,00	4 806 243,00
022	DÉPENSES IMPRUVES		200 000,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		75 160 196,00	71 061 266,31
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00	11 521 505,00
043	OPÉRAT° ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		11 521 505,00	11 521 505,00
002	RESULTAT REPORTÉ		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		86 681 701,00	82 582 771,31
023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'investissement)	10 886 234,00	22 248 210,25
AUTOFINANCEMENT prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement		22 407 739,00	33 769 715,25

Au BP 2025, les dépenses de la section d'exploitation apparaissent en baisse (4,1M€ sur les dépenses réelles). Elle est notamment tirée par une baisse de 8M€ sur les charges à caractère général.

Les dotations aux provisions et dépréciations, pour 4,8M€, couvrent notamment les provisions pour départ à la retraite, primes et sont augmentées cette année de provisions pour créances douteuses.

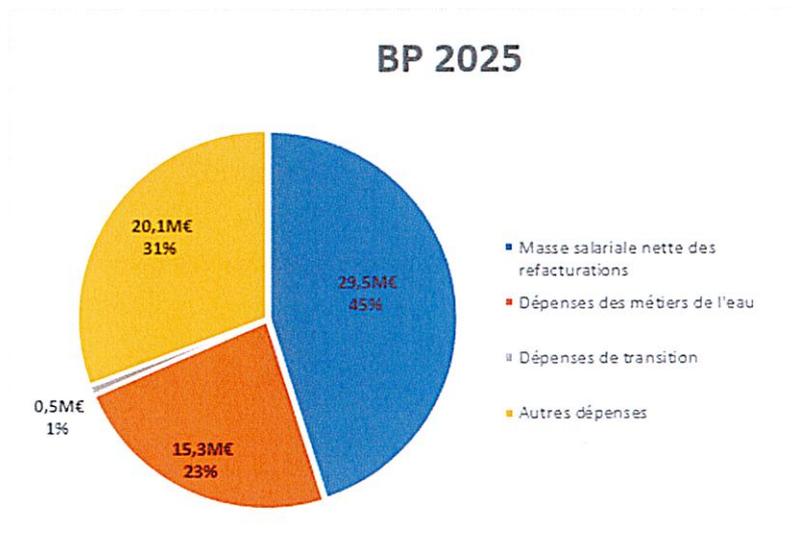
Il est proposé d'inscrire un volume de 200K€ de dépenses imprévues permettant de faire face, le cas échéant, à des besoins exceptionnels.

Tableau n° 3 : Le détail des dépenses réelles d'exploitation 2025

Répartition dépenses réelles d'exploitation	BP 2024	%	BP 2025	%
Masse salariale nette des refacturations	29 049 020	41%	29 507 167	45%
Dépenses des métiers de l'eau dont :	13 093 635	19%	15 253 368	23%
- Electricité, eau & gaz	5 920 000		4 601 364	
- Entretien et réparations réseaux	3 536 205		4 267 000	
- Maintenance usines et réseaux	881 350		850 000	
- Fournitures entretien et petits équipements	702 600		683 000	
- Sous-traitance liées aux métiers de l'eau	780 500		1 726 523	
- Autres matières et fournitures	600 000		430 000	
- Produits de traitements	425 000		485 000	
- Affranchissement/Éditique courriers clients	5 000		1 677 726	
- Véhicules	242 980		532 754	
Dépenses de transition dont :	11 373 727	16%	512 000	1%
- Véhicules de Transition	2 573 727		512 000	
- SI transition	8 800 000		-	
Autres dépenses dont :	16 817 784	24%	20 093 732	31%
- Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	3 511 802		4 806 243	
- Autres achats	2 859 490		3 227 319	
- Sous-traitance	2 002 000		3 065 064	
- Autres charges externes	2 039 022		2 317 825	
- Impôts et taxes	1 622 995		226 400	
- Licences	1 500 000		2 813 773	
- Autres charges de gestion courante	1 102 000		802 000	
- Locations locaux	663 950		723 027	
- Achats fournitures	640 320		538 000	
- Honoraires	616 205		1 166 500	
- Charges exceptionnelles	160 000		177 000	
- Charges financières	100 000		230 580	
Total	70 334 166	100%	65 366 266	100%

En solde net de la masse salariale, les dépenses réelles d'exploitation représentent près de 65M€ (soit une baisse de 7,1% par rapport au prévisionnel 2024).

Graphique n°2 : La répartition des dépenses réelles d'exploitation de la Régie



La structure des charges 2025 de la Régie évolue avec la fin du contrat de transition souscrit avec Suez, vers une stabilisation du modèle financier. En exploitation, les dépenses dites « de transition » disparaissent alors que d'autres dépenses apparaissent dans les métiers de l'eau et les autres dépenses de fonctionnement.

a) La masse salariale

La masse salariale prévisionnelle en solde brut représente 35M€, soit une augmentation de 3,4%. Pour autant, nette des refacturations auprès de Bordeaux Métropole, le montant de la masse salariale s'élève à 29,5M€, soit une augmentation réelle de 1,6%.

Elle correspond à la masse salariale des 490 postes permanents, auxquels s'ajoutent :

- 1 création de poste à la Direction Ingénierie et Patrimoine
- 6 créations de poste en CDI et CDD à objet défini, portés par le budget de l'eau potable et refacturés à BM dans le cadre du projet de préfiguration d'intégration de l'assainissement collectif.

L'enveloppe dédiée aux personnels temporaires est en augmentation et estimée à 640K€ (hors contrat CDD à objet défini de longue durée et hors contrat CDD liés à l'assainissement). Cette enveloppe intègre les remplacements partiels liés à l'absentéisme et les renforts temporaires sur le premier trimestre 2025 liés à la fin du SI de Transition et la mise en place du nouvel outil de gestion abonnés-usagers.

Les estimations de dépenses masse salariale 2025 ont été réalisées en intégrant une évolution des taux de charge patronales, en lien avec les taux constatés sur l'année 2024. Ces hypothèses de revalorisation permettent de tenir compte des évolutions du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS), du taux d'accidents du travail et de l'augmentation des cotisations mutuelle et prévoyance pour l'année 2025. Les effets nationaux pesant sur les salaires de fonctionnaires n'ont qu'un impact limité sur la masse salariale de la Régie.

b) Les dépenses des métiers de l'eau

Les charges autres sont composées d'une part des charges directement liées à l'exploitation et aux métiers de l'eau pour 15M€, soit 23% des dépenses réelles d'exploitation (alors que, du fait des dépenses de transition elles ne pesaient que pour 19% dans le budget précédent).

Cela recouvre notamment les dépenses d'électricité, estimées à 4,2M€ dans un contexte d'incertitude au moment de l'élaboration du budget sur le volume des taxes appliquées sur l'électricité en 2025.

A ces dépenses s'ajoutent les dépenses d'entretien et réparations des réseaux (4,3M€), les dépenses de maintenance des usines et réseaux (850k€), les achats de fournitures et autres équipements liés aux métiers de l'eau (1,1M€), la sous-traitance générale liée aux métiers de l'eau (dont analyses d'eau, traitement des boues dans les stations, prestation métiers de la direction usagers, relève externalisée... pour un total de 1,7M€), les produits de traitement (485k€), les frais d'édition et d'affranchissement des courriers aux usagers (1,7M€) et les dépenses véhicules (532K€), ces deux derniers postes figurant précédemment dans les dépenses de transition.



c) Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement sont en hausse de budget à budget (de 16,8M€ à 20M€). Cette augmentation s'explique notamment par la nette augmentation du poste relatif aux licences informatiques (pour un volume de 2,8M€, en hausse de 86% du fait de la disparition des dépenses de transition) et par l'augmentation du poste relatif aux dotations, du fait de la proposition d'assurer une provision pour créances douteuses (pour un volume de 820,5 k€), tel que présenté à la fin de ce rapport.

Par ailleurs, un autre facteur d'augmentation repose sur le développement des frais d'études et recherche, prévus en 2025 à hauteur de 700K€ : ces projets de recherche s'inscrivent pour la plupart dans la continuité d'opérations engagées en 2024 :

- La continuité des projets de recherche Biocaire (bio-essais pour la surveillance de la qualité des eaux) et Erica (résilience des infrastructures d'eau face aux changements globaux),
- La réalisation des diagnostics robotisé des réseaux (Acwa Robotics) ;
- La poursuite de projets de recherches pour définir une stratégie optimale de gestion des fuites ;
- Des projets liés à l'analyse de la corrosivité des conduites,
- Le lancement d'un projet avec INRAE sur la mesure des pertes sur le réseau par ailleurs présenté au cours de cette séance,
- ...

Outre le volet de la transition écologique, et le plan d'économie d'eau, s'ouvrent en 2025 les chantiers Biodiversité et Trajectoire Carbone. Ces projets sont compensés par un volume de recettes sous forme de subventions prévues à hauteur de 662K€.

d) Focus sur la diminution des dépenses de transition

Les dépenses de transition sont en nette baisse sur l'année 2025 et ne représentent plus que 1% des dépenses réelles d'exploitation au BP, soit 512K€.

Tableau n° 4 : Le comparatif des dépenses liées à la sortie des véhicules de transition

Répartition dépenses réelles d'exploitation	BP 2024	BP 2025
Dépenses des métiers de l'eau dont :	242 980	532 754
- Véhicules	242 980	532 754
Dépenses de transition dont :	2 573 727	512 000
- Véhicules de Transition	2 573 727	512 000
Total	2 816 707	1 044 754

Les dernières dépenses de transition qui pèsent dans les comptes 2025 sont relatives à la location et l'entretien des poids lourds, dont le contrat avec l'ex-délégué se termine fin 2025.

Au BP 2025, les dépenses de location et maintenance des véhicules sont affectées aux métiers de l'eau pour 532K€ (hors poids lourds). Ces dépenses sont à la baisse par rapport aux dépenses de transition 2024 en raison de l'achat en propre d'une partie de la flotte automobile. Un volume de 532K€ reste en location auprès de la Régie et correspond aux véhicules électriques de pool.

Tableau n° 5 : Le comparatif des dépenses liées à la sortie du SI de Transition

Répartition dépenses réelles d'exploitation	BP 2024	BP 2025
Dépenses des métiers de l'eau dont :	5 000	2 634 949
- Sous-traitance liées aux métiers de l'eau	-	957 223
- Affranchissement/Editique courriers clients	5 000	1 677 726
Dépenses de transition dont :	8 800 000	0
- SI transition	8 800 000	-
Autres dépenses dont :	1 500 000	4 675 737
- Sous-traitance	-	1 861 964
- Licences	1 500 000	2 813 773
Total	10 305 000	7 310 686

Les dépenses liées au SI de Transition sont à zéro en BP 2025, la Régie s'étant dotée de son propre système d'information à partir de novembre 2024.

D'autres dépenses en lien avec la sortie du système d'information de transition apparaissent au BP 2025, notamment :

- **Dans les dépenses des métiers de l'eau** : une enveloppe de 2,6M€ comprend les dépenses de traitement des demandes usagers (front et back office) et les dépenses d'édition et d'affranchissement des courriers aux clients. En 2024, ces deux prestations étaient intégrées au contrat de transition avec Suez.
- **Dans les autres dépenses** : il s'agit de l'enveloppe dédiée au nouveau système d'information détenu en propre par la Régie, c'est-à-dire les coûts d'exploitation dits de « run » estimés à 1,9M€, ainsi que l'augmentation de la charge liée aux licences (pour +1,3M€). Les coûts des licences informatiques sont à la hausse en 2025 en raison de la sortie du SI de Transition. La Régie doit souscrire en propre aux licences utilisées par ses collaborateurs.

3- L'autofinancement

Tableau n° 6 : Les soldes intermédiaires de gestion

	BP 2024	BP 2025
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	123 065 626,00	127 354 981,56
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS FRAIS FINANCIERS	100 557 887,00	97 654 686,31
EPARGNE DE GESTION	22 507 739,00	29 700 295,25
FRAIS FINANCIERS	100 000,00	230 580,00
EPARGNE BRUTE	22 407 739,00	29 469 715,25
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	1 275 200,00	2 021 580,00
EPARGNE NETTE	21 132 539,00	27 448 135,25
EPARGNE BRUTE	22 407 739,00	29 469 715,25
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (redevances AEAG comprises)	123 065 626,00	127 354 981,56
TAUX D'EPARGNE BRUTE*	18,21%	23,14%

*part des ressources courantes disponibles pour rembourser la dette et pour investir

La section d'exploitation dégage un autofinancement (virement à la section d'investissement correspondant à la différence des recettes et des dépenses d'exploitation) de 22,2M€

L'épargne brute qui se définit par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation (excédent des recettes d'exploitation réelles sur les dépenses d'exploitation réelles avant frais financiers) s'élève quant à elle à 29,4M€.

Ainsi, le taux d'épargne brute est de 23,14%. Ce taux permet de mesurer la part des ressources réelles d'exploitation disponibles pour financer les dépenses d'investissement, conformément à la cible fixée par le rapport d'orientation budgétaire, c'est-à-dire un taux supérieur à 20%. La sortie du SI de transition conjuguée avec des dépenses d'exploitation maîtrisées, et ce malgré une prévision du volume de vente d'eau limitée, expliquent ce taux d'épargne brut.

B- La section d'investissement

Tableau n° 7 : Les recettes d'investissement

Article	Libellé	BP 2024	BP 2025
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	84 000,00	300 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	21 672 849,00	23 659 760,35
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00	11 521 505,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	30 000,00	9 900,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	10 886 234,00	22 248 210,25
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	22 437 739,00	33 779 615,25
001	RESULTAT REPORTÉ		
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 194 588,00	57 739 375,60

Tableau n° 8 : les dépenses d'investissement

Article	Libellé	BP 2024	BP 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 745 175,00	2 049 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 929 000,00	16 952 840,06
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	23 215 213,00	32 398 055,54
10	CHARGES FINANCIÈRES		
13	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉES	1 275 200,00	2 021 580,00
	1641 Emprunts en euro	0,00	240 000,00
	1678 Autres dettes conditions particulières	1 275 200,00	1 275 000,00
	1681 Autres emprunts	0,00	506 580,00
18	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°		
26	CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
27	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	8 000,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES		
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	44 164 588,00	53 429 475,60
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	4 300 000,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	30 000,00	9 900,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	30 000,00	4 309 900,00
001	RESULTAT REPORTÉ		
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	44 194 588,00	57 739 375,60

1- Les autorisations de programme au BP 2025

L'état des AP/CP est en baisse de 26,7M€ : cette variation s'explique du fait de deux éléments. D'une part, une restructuration technique de l'état des AP/CP conduit à proposer une ouverture annuelle des opérations récurrentes afin d'en faciliter la lecture et la gestion, et d'autre part, certaines opérations sont proposées en diminution, voire en fermeture afin de renforcer l'expertise technique sur ces dernières avant de les présenter au vote.

En revanche, les opérations structurantes sur les canalisations sont revues à la hausse pour un volume de 6,6M€.

Tableau n° 9 : les variations des autorisations de programmes

		AP votée en DM 2024	AP vôtée au BP 2025	Variation
AP	Système d'information - AMO	176 270	176 270	-
AP	Aqueduc	5 050 000	1 000 000	- 4 050 000
AP	Ouvrages Eau potable	6 540 000	2 840 000	- 3 700 000
AP	Nouveaux forages	1 145 000	1 145 000	-
AP	Système d'information - Phase build	25 634 554	21 685 985	- 3 948 569
AP	Travaux sur canalisations structurantes	4 129 300	10 810 000	6 680 700
AP	Champs captants des Landes de Médoc (CCLM)	93 350 000	93 350 000	-
AP	Renouvellement / extensions canalisations	66 440 000	66 238 024	- 201 976
AP	Compteurs	2 819 500	2 574 896	- 244 604
AP	Environnement de travail	11 821 219	8 423 594	- 3 397 625
AP	Réseaux	6 619 400	6 782 894	163 494
AP	Usines	18 226 000	10 467 518	- 7 758 482
AP	Branchements	42 445 500	32 159 075	- 10 286 425
	TOTAL	284 396 743	257 653 256	- 26 743 487

a) Les principales variations d'autorisations de programme

L'état des AP/CP porte quelques évolutions à la baisse, ayant permis de réajuster la capacité d'engagement de la Régie

Ainsi, la révision technique sur les opérations récurrentes pèse pour environ 22M€ répartis comme suit :

- Ouvrages Eau potable : -3,7 M€ ;
- Compteurs : -244 K€ ;
- Usines : -7,8 M€
- Réseaux : +163 K€
- Branchements : -10,3 M€ (détail de l'AP ci-dessous) ;
- Renouvellement/Extension canalisations : -201 K€ (détail de l'AP ci-dessous).

Cette révision technique doit permettre de mieux suivre les volumes ouverts au vote et engagés, annuellement ; ces opérations présentant un caractère récurrent, elles seront ouvertes chaque année dans des volumes équivalents.

En outre, certaines opérations sont proposées à la suppression : ces projets manquent encore de maturité et nécessitent d'être révisés techniquement avant une proposition de vote. Il s'agit notamment l'opération sur le pont du Thil, entraînant la suppression de l'AP considérée, ainsi que la modification du volume financier consacré à la réhabilitation de l'Aqueduc de Budos (-4,1M€), afin de réaliser les études dans un premier temps.

b) Les autorisations de programme relatives aux canalisations

Les deux AP « renouvellement et extension de canalisations » et « canalisations structurantes » englobent un volume global de 77 M€, en hausse de 6,5 M€ par rapport au dernier état des AP/CP. Les projets portés par la Régie s'inscrivent ainsi dans une montée en charge pour répondre au mieux au contrat d'objectifs et de moyens.

L'AP Renouvellement de canalisations s'élève à 66,3 M€ sur 2023-2026 (dont 19,6 M€ de CP prévus en 2025). 91% du montant de l'AP seront consacrés à du renouvellement de canalisations, soit 18M€ en 2025. A ce titre, l'exercice 2024 verra notamment la réalisation de plus de 90 chantiers de renouvellement de canalisations dont les opérations suivantes :

- Le chantier des rues Adour, Genesta, Hanadier et Etchenique à Bordeaux pour 1,4 M€ ;
- Le boulevard Alfred Daney à Bordeaux pour 1 M€ ;
- Le chantier de la rue Galin à Bordeaux pour 1,2 M€
- Le chantier des rues Corot et Matisse à Cenon pour 0,8 M€ ;
- La tranche 1 du renouvellement de la canalisation Avenue de Magudas à Mérignac pour 0,9 M€.

L'AP Canalisations structurantes (dédiée aux canalisations de + de 300mm) s'élève à 10,8 M€, en hausse de 7,3 M€ en lien avec l'actualisation des montants dédiés à certaines opérations. Cette variation concerne notamment les opérations suivantes :

- Barrière de Toulouse - Villenave d'Ornon - phase 1, +2,2 M€. La hausse de l'opération s'explique par le renforcement de l'articulation entre le programme de voirie et l'opération de renouvellement du réseau d'eau potable, qui a permis de se donner une vision plus rapide sur le projet ;
- Traversée pont Simone Veil – Bordeaux en hausse de 1,3 M€. Cette variation s'explique par une mise à jour du projet qui intègre notamment désormais la pose d'un surpresseur rive droite et non pris en charge à date.
- La réalisation d'une nouvelle liaison entre l'usine Cantinolle et le réservoir de Lagorce. Identifiée dans le cadre du schéma directeur pour la sécurisation hydraulique de la distribution en configuration normale de fonctionnement du réseau, elle vise à assurer les transferts d'eau requis vers le secteur de Linas Blanquefort aux horizons futurs.

Il est prévu également l'ouverture d'une nouvelle opération : Réalisation d'une nouvelle liaison entre Rouquet et Lavardens, pour 150 K€ (études).

c) L'autorisation de programme relative aux branchements

Le volume de cette AP s'élève à 32,2 M€ entre 2023 et 2026. Elle est composée d'opérations structurantes pour l'activité de la Régie, avec un objectif de renouvellement de 12 000 branchements entre 2023 et 2025 et à partir de 2026, un taux de renouvellement supérieur ou égal à 2 % par an.

Ainsi, les inscriptions de CP pour 2025 doivent permettre de réaliser, en cohérence avec les capacités à faire de la Régie :

- Le renouvellement de 2100 branchements pour 6 M€ pour l'année 2025 (18,8 M€ sur la période) ;
- Le renouvellement de 100 branchements d'urgence pour un coût de 250 K€ en 2025 (et 1,2 M€ sur la période) ;
- La création de 560 petits branchements pour 2 M€ en 2025 (pour un montant total de 5,6 M€ sur 2023-2026) ;
- La création de 100 gros branchements pour 1,2 M€ en 2025 (et 6,5 M€ sur la période).

d) L'autorisation de programme Systèmes d'information – Phase build

Le montant de l'AP SI – Phase Build s'élève à 21,7 M€, en baisse de 4M€. Cette variation s'explique par la mise à jour de l'opération Hypervision. Ce projet a pour objet l'outillage de toute l'activité de la Régie (exploitation, distribution, clientèle ...) permettant de regrouper et de corrélérer les données provenant des divers outils. Le cadencement physico-financier a été revu afin d'inscrire un volume nécessaire aux études et de présenter ensuite au vote le volume des travaux. L'AP continue par ailleurs de porter en 2025 les projets de gestion de la maintenance assistée par ordinateur, la gestion abonnés-usagers et le développement de la gestion de la Data.

2- Les crédits de paiements 2025

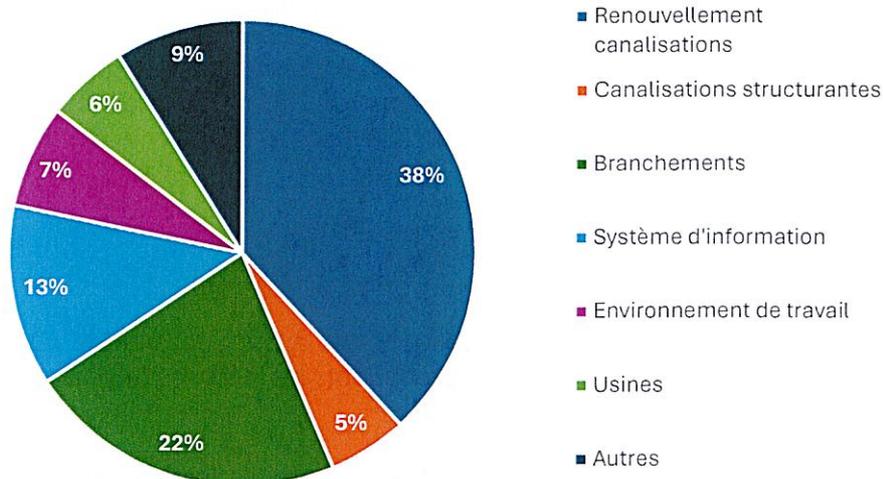
Le volume des crédits de paiement pour 2025 s'établit à près de 51,4M€. Outre les projets marquants et identifiés dans le paragraphe précédent, les crédits de paiement portent des projets significatifs pour cet exercice budgétaire.

En matière de système d'information, la réalisation des projets Horizon, relatif à la refonte du système Usagers-Abonnés (6,2 M€ au global, dont 1,3 M€ cette année), Naïade en lien avec la GMAO, la gestion de stocks (pour 1,2 M€ cette année et 3,4 M€ au total sur la période). Ces projets sont très structurants pour le mode de fonctionnement de la Régie et lui permettent de se détacher de l'actuel système d'information de transition. A cela s'ajoute en 2025, le renouvellement d'une partie du matériel informatique individuel et collectif pour 1,2M€. La Régie s'est également dotée d'un schéma directeur pour les usines qui induit pour 2025 le renouvellement des armoires électriques pour 1,1 M€ (pour un montant global de 2,4M€ sur 2023-2026).

Il convient de noter par ailleurs que la Régie continue son programme d'acquisition de sa flotte de véhicules avec l'achat de plus de 100 utilitaires thermiques notamment pour 3,3 M€ de CP 2025 sur une enveloppe globale de 4,9M€.

A cela s'ajoutent les investissements récurrents notamment avec les achats de la plateforme pour 1,8 M€, les différentes travaux et opérations liées aux usines (CAG, capteurs...) pour 1,8 M€, le renouvellement des compteurs (PRC, SRU, télérelève) pour 720 K€.

Répartition par nature d'investissement - CP 2025



3- Les ressources d'investissement 2025

L'équilibre de la section d'investissement repose à la fois sur l'autofinancement dégagé (22,2M€) ainsi que sur des ressources externes et notamment l'emprunt. Ainsi, un emprunt d'équilibre est inscrit pour plus de 23,6 M€, et son volume sera ajusté lors des prochaines étapes budgétaires.

II- Le budget des eaux industrielles

REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE - EXERCICE 2025 - EI

Article	Libellé	BP 2024	BP 2025
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	530 000,00	530 000,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0,00	6 205,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	530 000,00	536 205,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	219 100,00	219 100,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	219 100,00	219 100,00
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	749 100,00	755 305,00

011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	388 656,00	339 100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	91 436,00	69 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00	17 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	2 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	0,00	6 200,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	484 092,00	433 300,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 120,00	261 120,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	261 120,00	261 120,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	745 212,00	694 420,00

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'Investissement)	3 888,00	60 885,00
-----	--	----------	-----------

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	254 092,00	232 095,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	254 092,00	232 095,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 120,00	261 120,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 888,00	60 885,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	265 008,00	322 005,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	519 100,00	554 100,00

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	270 000,00	115 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	30 000,00	220 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	300 000,00	335 000,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	219 100,00	219 100,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	219 100,00	219 100,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	519 100,00	554 100,00

A La section d'exploitation

Les recettes du budget des eaux industrielles sont issues essentiellement de la vente d'eau, dont une part très significative est représentée par l'entreprise Michelin sur le site de Bassens. Il est retenu un maintien du volume prévisionnel de recettes pour l'exercice.

Les dépenses d'exploitation sont tirées par l'intégration d'une étude sur les économies d'eau (65k€). L'objectif de cette étude est de permettre à la commune d'Ambès d'utiliser la ressource des eaux industrielles pour un usage non conventionnel de ses besoins en eau.

L'autofinancement dégagé par la section d'exploitation se monte à 60k€, le taux d'épargne brut est de 19% pour l'exercice 2025. Il convient également de rappeler que la dotation initiale de Bordeaux Métropole doit intervenir lors de la fin d'exercice 2024, et permettra de réaffecter le résultat 2022 au budget annexe des eaux industrielles de la Régie et de corriger à ce titre l'inscription du volume d'emprunt d'équilibre. Cette dotation est évaluée à ce jour à hauteur de 1,124M€.

B La section d'investissement

Une vision plus précise des besoins d'investissements des eaux industrielles a permis d'actualiser le tableau des AP/CP. Le niveau d'investissement est ambitieux pour l'année 2025, d'un montant de 335k€. Un tiers de cette somme est prévu pour le renouvellement de l'informatique industrielle de l'usine de Saint-Louis-de-Montferrand dont les outils sont obsolètes. Dans une moindre mesure, des investissements concernant l'appareillage réseaux (80k€) et des travaux de réfection des usines (50k€ pour l'électromécanique et 50k€ pour de le second œuvre) sont également prévus.

Ceci conduit à prévoir un emprunt d'équilibre de 232K€ qu'il conviendra d'ajuster lors des prochains stades budgétaires, notamment avec la reprise des excédents réalisés à Bordeaux Métropole.

III- Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif

REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE - EXERCICE 2025 - SPANC

Article	Libellé	BP 2024	BP 2025
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	0,00	1 500,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	160 700,00	235 450,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0,00	11 000,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		160 700,00	247 950,00
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		160 700,00	247 950,00

011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	4 600,00	27 450,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	151 000,00	200 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 100,00	500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	2 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	0,00	18 000,00
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		160 700,00	247 950,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		160 700,00	247 950,00

Le budget du SPANC se structure progressivement. Ainsi afin de maîtriser l'intégralité du périmètre de l'activité de l'assainissement non collectif, un troisième poste de technicien est ouvert pour l'exercice 2025. Les charges de personnel progressent pour atteindre 200k€.

La redevance de l'assainissement non collectif progresse elle aussi, à hauteur de 235K€. Cette recette prévisionnelle est le fruit d'un rattrapage attendu sur les recettes et d'une augmentation tarifaire afin de couvrir les frais du service.

Enfin, il est à noter à l'instar du budget des eaux industrielles, la dotation de Bordeaux Métropole doit intervenir lors de la fin d'exercice 2024, et permettra de réaffecter le résultat 2022 au budget annexe du SPANC pour un montant évalué de 183k€. Cette dotation servira à structurer de manière pérenne l'activité du SPANC dans les années à venir.

IV- Provisions pour créances douteuses

Conformément aux articles L2321-2, la constitution d'une provision revêt le caractère d'une dépense obligatoire pour l'établissement.

A ce titre l'article R2321-2 du CGCT précise, qu'une provision doit être constituée dès l'ouverture d'un contentieux, d'une procédure collective et lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences faites pour le comptable public.

L'évaluation du montant des provisions à constituer repose sur une base estimative à l'élaboration du budget et correspond au tableau suivant :

Créances	Estimation du risque d'irrecouvrabilité	Montant estimé TTC des factures restant à recouvrer	Part eau estimative (50%)	Montant de la provision
En phase comminatoire amiable	30%	3 000 000,00 €	1 500 000,00 €	450 000,00 €
En redressement ou liquidation judiciaire	100%	310 000,00 €	155 000,00 €	155 000,00 €
En procédure de surendettement	100%	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
En contentieux	85%	460 000,00 €	230 000,00 €	195 500,00 €
TOTAL		3 810 000,00 €	1 905 000,00 €	820 500,00 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil d'administration réuni,

VU le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L.2224-2, L.222411.11, et L.2224-12-3,

VU les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et notamment ses articles III.4 et IV.9,

VU la nomenclature budgétaire M49,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- Qu'en application des statuts, le Conseil d'administration vote le budget,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET DECIDE :

Article 1 : d'adopter le budget primitif de l'eau potable par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 1 au présent rapport ;

Article 2 : d'adopter l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget de l'eau potable présenté en annexe 2 ;

Article 3 : d'adopter le budget primitif des eaux industrielles par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présenté en annexe 3 ;

Article 4 : d'adopter l'état des autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget des eaux industrielles présenté en annexe 4,

Article 5 : d'adopter le budget primitif du service public de l'assainissement non collectif par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 5 ;

Article 6 : Autorise la constitution de provisions pour créances douteuses pour l'année 2025 à hauteur de 820 500 €

Article 7 : d'autoriser Monsieur le Directeur de la Régie à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Résultat des votes :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré le 12 décembre 2024.

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</p> <p>PUBLIÉ LE :</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>La Présidente,</p>  <p>Madame Sylvie Cassou-Schotte</p>
--	---